

***COMPTE-RENDU***  
***de la réunion du***  
***Conseil Municipal***  
  
***du 18 juin 2012***

L'an deux mille douze, le dix huit juin, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel TILLARD.

Etaient présents :

Monsieur TILLARD Michel, Mesdames GATTEPAILLE Marie-Paule, RECOULES Gabrielle

GAUTIER Valérie, HAUGMARD Léone, OHEIX Marie-Ange, ORAIN Catherine, Messieurs , BUGEL Gervais, ORAIN Yves, PLAISANCE Yann, SYLVESTRE Jean-Michel, PLISSONNEAU Jean-Marc, ORAIN Ludovic.

Etait absente et excusé : Monsieur LOYER Pascal donne pouvoir à monsieur le maire.

A 20H 30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour.

**- Désignation d'un secrétaire de séance**

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Monsieur Ludovic ORAIN en qualité de secrétaire de séance.

**- Approbation du compte-rendu du 21/05/2012**

Aucune remarque sur le compte-rendu présenté

**1 - Fourniture et livraison des repas au restaurant scolaire.**

Le contrat de fourniture des repas arrivant à échéance fin août, une consultation a été réalisée courant le mois de Mai.

Deux entreprises ont répondu et déposé une offre : Ansamble et Restauria.

Le conseil décide de signer le marché avec la société RESTAURIA-49 Angers dont le prix de fourniture du repas est de 2.32€ HT.

**2 - Révision du tarif du repas au restaurant scolaire.**

Compte tenu du coût global du service de restauration scolaire et la participation restant à la commune (soit 1.42€ en 2010), le conseil décide de :

L'augmentation du prix du repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 : + 2%

Soit le prix du repas sera fixé à 3.30€.

**3 - Etudes d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et demande de subvention**

Une consultation a donc été réalisée en mai en procédure adaptée afin de faire le choix du cabinet d'études pour aider la commune à élaborer son Plan Local d'Urbanisme.

Quatre bureaux d'études ont répondu.

Deux sociétés se sont suivies dans les classements : Ouest am et Cité Claes.

Le conseil décide de retenir l'offre de la société ouest am pour un montant de 24 586€HT.

La dépense sur ce programme d'investissement s'articule comme suit :

Mission du Cabinet d'études .....	24 500€
Frais divers (publicité, reproduction).....	2 000€
Enquête publique.....	2 000€

Aussi, afin de contribuer au financement de cette étude, le soutien financier de l'état sera sollicité, dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation,

#### **4 - Etudes d'un schéma directeur d'assainissement pluvial et demande de subvention**

Une consultation a été réalisée en procédure adaptée pour le choix du cabinet d'études afin d'élaborer le schéma directeur d'assainissement pluvial.

Six entreprises ont déposé une offre.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de la société EGIS EAU- 44330 NANTES pour un montant de 17 075.00€HT.

La dépense sur ce programme d'investissement s'articule comme suit :

Mission du cabinet d'études .....	17 075€
Frais divers (publicité, reproduction) .....	1 000 €
Enquête publique .....	2 000 €

Cet investissement de 20 000 € doit permettre à la commune dans le cadre de l'élaboration en parallèle de son PLU de prendre en compte les contraintes inhérentes à la gestion de l'eau de ruissellement dans son urbanisation actuelle et de les intégrer dans les futures extensions et permettre ainsi de préserver les espaces naturels et agricoles environnants.

L'objectif du projet est de réaliser un schéma directeur d'assainissement pluvial, un zonage d'assainissement pluvial, un règlement d'assainissement pluvial et la régularisation des réseaux d'eau pluviale existants.

Cette étude sera composée de trois phases :

Phase 1 : Etude détaillée de la situation actuelle

Phase 2 : Etude sommaire des développements futurs envisageables

Phase 3 : Etude détaillée de la situation future.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat de Territoire Départemental que la Communauté de Communes de Loire et Sillon a signé avec le Conseil Général en septembre 2009.

Aussi, afin de contribuer au financement de cette étude, sera sollicité :

- le soutien financier du Conseil Général, dans le cadre du Contrat de Territoire du territoire de Loire et Sillon, à hauteur de 30%, soit 6 000 €,

- une participation financière de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, à hauteur de 50%, pour un montant de 10 000 €,

## **5 - Contentieux devant le tribunal administratif**

Le Conseil Municipal est informé d'une requête devant le tribunal administratif de Nantes déposée par Yvette FOURAGE à l'encontre de deux arrêtés municipaux lui portant attribution du régime indemnitaire.

Le Conseil donne pouvoir au Maire la capacité de défendre en justice et accepte de désigner un avocat pour défendre les intérêts de la commune.

## **6 - Régularisation de la décision modificative N°1**

La décision modificative présentée au conseil municipal du 21 mai avait pour objet de permettre le reversement d'une partie du don de la chapelle de planté suite aux travaux. Pas de changement.

Les articles budgétaires concernés par cette opération sont à conserver. Le Trésor demande simplement de ne pas modifier le virement entre les deux sections de budget et de rappeler l'existence de l'article D2311-14 du Code Général des collectivités territoriales relatif au compte 10259 « reprise sur don en capital ».

## **7 - Renouvellement du contrat de maintenance téléphonique**

Le contrat de maintenance des téléphones de la commune arrive à échéance au cours du mois de juin.

Ce contrat avait été signé avec l'achat des appareils en 2009 et permettait de couvrir une maintenance annuelle sur l'ensemble du parc de téléphone pour 310€ HT.

Le nouveau tarif proposé est de 320€ HT pour 2013.

Accord du conseil.

## **8 - Prestations au COS 44**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le COS44 ne participera plus au financement de la prévoyance des agents.

Les administrateurs du COS étudient actuellement de nouvelles orientations :

- réduire le taux de cotisations des communes
- revalorisation des prestations actuelles des agents
- ou création de nouvelles prestations pour les agents

Le conseil approuve le maintien du taux de cotisation de la commune en permettant des prestations nouvelles pour les agents.

## **9 - Relevé topographique chemin de la perrière**

Le conseil approuve la réalisation d'un relevé topographique de la rue de la Perrière, par le géomètre Barbéry-Cattanéo 44 savenay pour 972€ HT , dans le cadre du projet d'aménagement paysager de l'îlot mairie-groupe scolaire.

## **10 - Déplacement du modulaire de l'école**

Le conseil approuve le transfert du modulaire de l'école primaire vers le groupe scolaire, par la société Locatrading 44 St Nazaire pour 2 193€ HT, Un architecte sera mandaté pour la conception de dossier de permis de construire. Ce déplacement prendra donc un peu de retard et sera sans doute réalisé pour janvier.

## **- 11 -Questions diverses :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Demande particulière dans le cadre de l'école de musique Blinoise pour occupé les locaux de la chapelle de planté

Jeudi 05/07 de 19H à 22H accord du conseil.

Demande particulière d'un particulier pour obtenir un emplacement au cimetière. La personne n'étant pas domiciliée à quilly et compte tenu des places limitées. Refus du conseil.

Dans le cadre de la CCLS, le Scot métropole Nantes st Nazaire sollicite les communes pour proposer des personnes susceptibles de participer au groupe exploratoire .Démarche de prospective territoriale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La date de la prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au lundi 03 septembre à 20H00.